

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE (CDD)

RAPPORT POUR AVIS

DOSSIER N°067 : RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE CREDIT N°7306-BF, SIGNE LE 29 MAI 2023 A OUAGADOUGOU ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA), POUR LE FINANCEMENT DU PROJET D'APPUI A L'ENTREPRENEURIAT, AU DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET A L'ADOPTION TECHNOLOGIQUE (ECOTEC)

Présenté au nom de la Commission du développement durable (CDD) par le député **Diédon Alain HIEN**, rapporteur.

L'an deux mil vingt-trois et le jeudi 14 septembre de 15 heures 50 minutes à 16 heures 05 minutes, la Commission du développement durable (CDD) s'est réunie en séance de travail, sous la présidence du député Moussa KONE, Président de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant autorisation de ratification de l'accord de crédit n°7306-BF, signé le 29 mai 2023 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association Internationale de Développement (IDA), pour le financement du projet d'Appui à l'Entrepreneuriat, au Développement des Compétences et à l'Adoption Technologique (ECOTEC).

Au préalable, la Commission du développement durable (CDD), saisie pour avis a synthétisé ses préoccupations, le lundi 11 septembre 2023. Celles-ci ont été portées à la connaissance du Gouvernement, lors de la séance d'audition de la Commission des finances et du budget (COMFIB), saisie au fond, par le député Alain Diédon HIEN, désigné rapporteur.

L'ordre du jour ci-dessous a été adopté par les commissaires :

- compte-rendu des travaux de la COMFIB,
- appréciation et avis de la CDD.

I. COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA COMFIB

Le rapporteur a présenté son compte-rendu en deux points :

- audition du Gouvernement,
- débat général.

I.1. Audition du Gouvernement

Le Gouvernement, était représenté par monsieur Serge G. PODA, Ministre du Développement industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des petites et moyennes Entreprises. Il était assisté de ses collaborateurs et de représentants du Ministère de la Justice et des Droits humains, chargé des Relations avec les Institutions.

Le Ministre a présenté l'exposé des motifs autour des points suivants :

- contexte et justification,
- description technique du projet,
- coût du projet et caractéristiques du financement.

Ces différents points sont intégralement développés dans le rapport de la COMFIB, saisie au fond.

I.2. Débat général

Suite à l'exposé de monsieur le Ministre, les commissaires ont exprimé des préoccupations auxquelles des éléments de réponse ont été apportés.

Les préoccupations ont porté, entre autres, sur :

- les mesures prises par le Gouvernement pour faciliter la mise en œuvre du Projet dans les zones à forts défis sécuritaires ;
- la précision de la stratégie de communication que le Gouvernement compte adopter afin que les populations bénéficiaires du Projet soient effectivement impliquées ;
- la date de mise en œuvre effective du projet ;
- les notions d'« investissement vert » et de « guichet vert » ;
- les critères de sélection des bénéficiaires ;
- la notion de « communauté marginalisées » et leur mode de désignation ;
- les « cinq (05) réformes de l'environnement » et leurs impacts sur l'environnement ;
- les formations attendues et le public cible ;
- la répartition (entrepreneurs et entreprises) des 1 300 et 750 formations évoquées dans l'exposé des motifs ;
- la satisfaction des conditions d'entrée en vigueur du projet, évoquées à l'article 5 de l'accord de crédit ;
- l'articulation du présent projet de loi avec la loi portant institution de mesures d'incitations fiscales et douanières au profit des PME ;

- les critères retenus pour toucher les groupes défavorisés ;
- la mise en place de dispositif de suivi et de contrôle du présent projet, vu le temps très long de la maturité du prêt (50 ans) ;
- le contrôle du présent accord de crédit par le comité national de la dette publique ;
- la part d'intervention du ministère de l'environnement dans le présent projet de loi ;
- la fixation d'un délai pour réussir l'amélioration du climat des affaires ;
- la gestion des garanties colossales souvent exigées pour faciliter l'accès aux crédits ;
- la gestion de l'expérience exigée (5 ou 7 ans) pour permettre aux nouvelles entreprises d'accéder aux marchés ;
- la prise en compte des projets agro-sylvo-pastoraux dans les investissements.

II- APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte-rendu des travaux de la COMFIB, par le député rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la CDD.

De ces échanges, la CDD note :

- la promotion des solutions d'énergie renouvelable et d'énergie solaire ;
- la promotion et l'évaluation des prêts pour les investissements verts.

Se fondant sur les échanges et l'audition du Gouvernement, la CDD estime que la ratification de l'accord de prêt permettra de :

- lever les contraintes liées au développement du secteur privé ;
- faire du secteur privé un véritable moteur de création de richesses et d'emplois, pour un développement durable.

Par conséquent, la CDD émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 14 septembre 2023

Le Rapporteur

Le Président

Dr Diédon Alain HIEN

Moussa KONE
Officier de l'Ordre de L'Etalon

LISTE DE PRESENCE DES DEPUTES

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM (S)	GROUPE CONSTITUE
1.	KONE Moussa	OSC
2.	SIDIBE Mariam	PP
3.	HIEN Alain Diédon	OSC
4.	SAWADOGO Tegwendé Isidore	FDS
5.	ZONGO Evariste	PDCE

LISTE DES DEPUTES ABSENTS EXCUSES

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM (S)	GROUPE CONSTITUE
1.	BONZI Nonyeza	FVR
2.	KABRE Aboubacar	PDCE
3.	KABRE Kalifa	FVR
4.	DAMIEN/YOUL Ini Inikouraba	FVR
5.	NIGNAN Dida	FDS
6.	ZONGO Sayouba	PDCE
7.	TUINA Kanibè	PDCE

LISTE DE PRESENCE DU PERSONNEL

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE
1.	BAYALA Cyrille	Conseiller technique du Président
2.	KYERE /YAOGO Pascaline D. T.	Administrateur parlementaire
3.	HIEN/WEDRAOGO Prisca	Administrateur Parlementaire
4.	BARRO/OUEDRAOGO Habibou W.	Secrétaire de direction
5.	OUEDRAOGO Nestor	Agent de liaison